



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

DÉCISION N°2021-247 DU 22 JUIN 2021 PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Alexandre COLIN, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. David CHAPELON, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 2 août 2021 et le vendredi 6 août 2021 inclus.

Article 2

En l'absence de M. Alexandre COLIN, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Guilhem BLANCHARD, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 9 août 2021 et le vendredi 20 août 2021 inclus.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON